

Le 29 septembre 2026

Décision du Président n° : 40-2026

**Objet : Renouvellement
adhésion AFIGESE.**

DECISION DU PRESIDENT DE LA CCVG

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2026-12 en date du 31 mars 2026, relative à l'élection de Monsieur le Président ;
- Vu la délibération n°2026-25 en date du 31 mars 2026, modifiée par délibération n°2026-63 en date du 26 mai 2026, relatives aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-01-31-00003 en date du 31 mars 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon ;
- Vu les missions et services de l'AFIGESE (Association Finances-Gestion-Evaluation des Collectivités Territoriales),

DECIDE

Article 1 : De renouveler l'adhésion à l'AFIGESE pour l'année 2026. Le montant de cette adhésion s'élève à 220€ TTC (deux cent vingt euros).

Article 2 : Les crédits sont inscrits à l'article 6281 du chapitre 011 du budget principal.

Article 3 : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Chef du Service Comptable de Givors sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais, le 29 septembre 2026

Le Président,
Damien Combet,
Signé le, 29/09/2026,
COMBET Damien

